

Intitulé de l'UE	Communication en langue néerlandaise 2.1
Section(s)	- (3 ECTS) Bachelier en Management du tourisme et des loisirs Cycle 1 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Christine GRIFNEE	37.5	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Néerlandais III	37.5h	Christine GRIFNEE Florence NEIRYNCK

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Néerlandais III : 10h de théorie, 19h d'exercices/laboratoires, 5h de travaux, 3.5h d'AIP

Langue d'enseignement
Néerlandais III : Français, Néerlandais

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution <ul style="list-style-type: none"> ◦ Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise • Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> ◦ Accueillir et informer les clients, les partenaires et les prestataires ◦ Pratiquer l'écoute et l'empathie, s'ouvrir aux autres cultures en tenant compte des traditions • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité <ul style="list-style-type: none"> ◦ Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication • Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Exploiter des indicateurs de tendance du marché du tourisme et des loisirs et participer à leur conception ◦ Évaluer les implications des activités en termes d'éthique et de développement durable, proposer des améliorations • S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission <ul style="list-style-type: none"> ◦ Gérer les plannings et assurer le suivi des différents projets, dossiers et actions.

Objectifs de développement durable
<p>Education de qualité</p> <p>Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les</p>



possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



Travail décent et croissance économique

Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.
- 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en oeuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.



Villes et communautés durables

Objectif 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- 11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.



Consommation et production responsables

Objectif 12 Établir des modes de consommation et de production durables

- 12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Objectif 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Comprendre globalement des documents écrits et auditifs liés à la vie de tous les jours et la vie professionnelle
- Communiquer à l'écrit et à l'oral de manière simple sur des sujets liés à la vie de tous les jours et à la vie professionnelle
- Interagir adéquatement dans de nombreuses situations

Contenu de l'AA Néerlandais III

Développement des compétences linguistiques visées : écouter, comprendre, écrire, parler/interagir.

Nous travaillons par thèmes issus de la vie quotidienne ou professionnelle :

- approfondissement de la grammaire et des structures de base (les temps, les subordonnées, le passif...)
- poursuite de l'apprentissage du vocabulaire de la vie courante et professionnelle.
- pour la compréhension à l'audition, nous travaillons entre autres avec le site www.nedbox.be

Des exercices et des tests sont régulièrement à réaliser en classe et via la plateforme HEH eCampus.

Méthodes d'enseignement

Néerlandais III : cours magistral, travaux de groupes, approche interactive, approche avec TIC, activités pédagogiques extérieures

Supports

Néerlandais III : syllabus, notes de cours, activités sur eCampus

Ressources bibliographiques de l'AA Néerlandais III

Dictionnaire Le Robert & Van Dale

Zo geschreven 1, Zo geschreven 2, Pelckmans

Grammaire illustrée du néerlandais, Didier Hatier

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Néerlandais
Méthode d'évaluation	<p>Pour la session de janvier, l'évaluation consiste en 2 parties :</p> <p>1) évaluation continue durant le quadrimestre (non remédiable) : 15 % de la note</p> <p>2) un examen (en session ou hors session) comprenant 3 parties :</p> <ul style="list-style-type: none">• A : compréhension à l'audition : 15 % de la note• B : examen écrit : 40 % de la note• C : examen oral : 30 % de la note <p>Pour la seconde session (août/septembre) :</p> <p>1) La note de l'évaluation continue est reportée : 15 % de la note</p> <p>2) L'examen consiste en 3 parties :</p> <ul style="list-style-type: none">• A : compréhension à l'audition : 15 % de la note• B : examen écrit : 40 % de la note• C : examen oral : 30 % de la note
Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE	
Néerlandais III : non	

Année académique : **2024 - 2025**